



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE
Du CONSEIL MUNICIPAL DU**

Lundi 7 novembre 2011 A 20heures 30

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille onze et le 7 du mois de novembre à 20 heures30 , le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 25 du mois de octobre , s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes Juliette CASES,
Mrs Jérôme CASES, Eric MALDES , Jean –Claude PIQUEMAL Jean VERGES.

Absent excusé ayant donné procuration :

néant

Membres en exercice : 9 **présents** : 5 **procurations** : 0

Le quorum étant atteint avec **5 membres présents** ; Mme le Maire déclare la séance ouverte.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; M PIQUEMAL Jean-Claude est nommé secrétaire de séance. Mme MESTRES Joelle étant auxiliaire du secrétaire.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ **Approbation du compte rendu de la séance précédente**
- ❖ **Indexation loyer « Camping Domaine St Martin » à compter du 1^{er} janvier 2012**
- ❖ **Indexation loyer « maison des sources » à compter du 1^{er} février 2012**
- ❖ **Projet rénovation canaux arrosage – imputation en investissement de la dépense**
- ❖ **Instauration du D.P.U. Droit Préemption Urbain**
- ❖ **Approbation rapport définitif de l'exercice 2011 de la CLECT Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CDC du Conflent.**
- ❖ **Approbation des modifications statutaires de la CDC Du Conflent.**
- ❖ **QUESTIONS DIVERSES**

1– APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 3 octobre 2011

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte rendu de la séance du 3 octobre 2011, les membres présents approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2- INDEXATION LOYER « CAMPING DOMAINE ST MARTIN »

Le nouvel indice IRL 3^{ème} trimestre 2011 étant connu, il y a lieu de fixer le nouveau loyer applicable à compter du 1^{er} janvier 2012. A savoir :

$$1\ 202.39 \times \frac{120.95}{118.70} = 1\ 225.18 \text{ €}$$

A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord avec cette indexation.

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-INDEXATION LOYER « MAISON DES SOURCES »

A compter du 1^{er} février 2012, le loyer de la maison des sources est indexé comme suit :

$$\frac{523.66 \times 120.95}{118.70} = 533.59\text{€}$$

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- PROJET RENOVATION CANAUX ARROSAGE – IMPUTATION EN INVESTISSEMENT

Après mise en concurrence de plusieurs fournisseurs, pour l'achat de tuyaux arrosage prévus pour les travaux de réfection du canal d'arrosage, le conseil municipal retient le devis de FRANS BONHOMME Pour un montant HT de 1 332.72 €

POUR : 4 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 VERGES J

DIT que cette dépense sera imputée en investissement au programme n° 11 « réfection des canaux »

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- INSTAURATION DU D.P.U . DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les notaires informent obligatoirement le Maire de la mise en vente d'un bien sur le territoire de la commune. Celui-ci a la possibilité de préempter ce bien, c'est-à-dire la priorité pour acheter à la place de l'acquéreur désigné. Mme CASES Juliette propose d'instaurer au profit de la commune le D.P.U. sur l'ensemble des zones U et UC approuvé par la carte communale le 06.09.2010.

Le conseil municipal accepte d'établir un D.P.U. Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U et UC.

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- APPROBATION RAPPORT DEFINITIF DE L'EXERCICE 2011 DE LA CLECT COMMISSION LOCALE D'EVALEUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CDC DU CONFLENT

La commune a été destinataire du rapport 2011, de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes du Conflent. Ce rapport devant être approuvé par le conseil municipal selon le 1^{er} alinéa du II de l'article L.5211-5 DU CGCT le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport 2011 de la CLECT.

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- APPROBATION MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA CDC DU CONFLENT

- VU le manque d'éléments concernant cette affaire, cet objet sera délibéré ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

*Etat néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 HEURES 25

***Le Maire
Juliette CASES***